



Le temps de préparation est de 20 minutes.

Chaque sujet est composé de trois textes

Le passage à l'oral, d'une durée totale de 10 minutes, se décompose en deux étapes successives : la présentation de votre analyse (5 min) suivie d'un échange avec le jury (5 min).

Pour la présentation :

- Énoncez le thème général du sujet.
- Pour chaque texte, présentez les arguments principaux et la/les problématique(s) associée(s).
- Faites la synthèse des informations contenues dans les trois documents et mettez-les en perspective.

Le jury échangera ensuite avec vous sur des questions relatives au sujet.

Lumière sur la vie nocturne des villes

La gazette des communes, publié le 02/09/2019, Sophie Le Renard

A Rennes, dans chaque quartier, un bâtiment de plus de treize étages est illuminé pour que ses contours donnent des repères aux habitants.

La lumière est au centre des politiques des collectivités, pour des raisons esthétiques, de sécurité, de valorisation du patrimoine ou d'économie d'énergie. L'éclairage des villes contribue à réduire le sentiment d'insécurité des habitants, favorisant leur bien-être ainsi que le tourisme. C'est en modernisant les équipements, en prenant en compte les usages, la pollution lumineuse, et en réduisant les coûts d'éclairage que cela est rendu possible.

A Lyon, Chartres, Reims, Amiens ou Sens, quand tombe la nuit, des images animées et colorées revêtent les façades du patrimoine ancien. Ces sons et lumières donnent vie aux monuments tout en narrant des fables et légendes en relation avec la grande ou la petite histoire du lieu. Les « vidéo mappings » et autres festivals lumineux sont devenus des rendez-vous annuels qui rythment la vie des villes, les valorisent et les rendent attractives.

« Le patrimoine doit désormais être animé pour augmenter sa fréquentation. Cela offre une vraie dynamique, change l'image de la ville ou la fait connaître », considère Laurent Lhuillery, conseiller délégué à la valorisation du patrimoine par la lumière. Le festival Chartres en lumières attire un million de visiteurs par an pour des retombées économiques de 130 millions d'euros, selon l'évaluation du comité régional du tourisme.

Pourquoi certaines villes rallument les lampadaires la nuit

Reporterre, Par Guérolé Carré, 16 avril 2025

Salvatrices pour le vivant ou néfastes pour la sécurité, les politiques d'extinction de l'éclairage public divisent, au point que des communes font déjà marche arrière. Pourtant, ces deux aspirations ne sont pas irréconciliables.

Si ce rêve d'une urbanité respectueuse de la vie nocturne semble hautement désirable pour certains, il suscite des craintes pour d'autres : augmentation de l'insécurité, des accidents de la route ou risque d'une diminution de l'accessibilité de certains espaces, notamment pour les femmes.

Selon une étude de l'Ademe de 2017, les 11 millions de lumières que compte l'éclairage public en France représentaient une puissance de 1 300 mégawatts, soit autant qu'un réacteur nucléaire récent. Leur extinction permet donc des économies importantes pour les collectivités, qui ont été nombreuses à sauter le pas ces dernières années. Entre 2022 et 2023, les émissions lumineuses de l'Hexagone ont ainsi chuté de 25 %.

Chez certaines espèces fuient la lumière. Pour ces dernières, une simple route illuminée peut représenter une barrière aussi infranchissable qu'un barrage pour des poissons et contribuer à la fragmentation des écosystèmes.

Après avoir franchi le pas pour des raisons économiques plutôt qu'écologiques, de nombreuses communes ont rallumé leurs lumières la nuit avec la baisse des prix de l'énergie.

Pour Jean-Pierre Frodello, directeur de la Ligue pour la protection des oiseaux en Normandie, les mesures actuelles seraient encore insuffisantes : « Quand on éteint à 23 heures et qu'on allume à 5 heures, on n'arrange rien du tout pour une partie des espèces nocturnes. »

On manque encore de recul sur les politiques d'extinction de l'éclairage. Même si l'extinction des éclairages ne semble pas affecter radicalement la délinquance, la question de la sécurité des déplacements en ville dépasse largement le champ des statistiques policières, notamment pour les femmes.

« Quand la police dit "tout ça, c'est psychologique", non ça ne l'est pas, c'est fondé sur des faits réels qui ont traversé la vie des femmes. Ce sont des regards, des siflements, des attouchements, c'est aussi la tension qui est vécue quand quelqu'un vous suit », dit l'experte, qui rappelle que seule une partie des agressions les plus graves font l'objet de plainte.

Il serait parfaitement possible de concilier sécurité et défense du vivant, à condition de tenir compte des spécificités sociales et urbanistiques locales, au plus proche des réalités du terrain. Déplacer des arrêts de bus afin d'éviter la traversée de lieux non éclairés ou mettre en place des politiques d'arrêt à la demande pourraient faire partie de ces solutions.

Près de Bordeaux, les habitants peuvent rallumer eux-mêmes les lampadaires de leur ville la nuit avec leur téléphone

Par Jean Cittone, Le 25 octobre 2024, Le Figaro

Dans plusieurs villes de la métropole comme Bordeaux ou Eysines, certains quartiers peu fréquentés sont désormais entièrement éteints la nuit.

Eysines est la première commune du département à mettre en place le dispositif « J'allume ma rue », permettant aux habitants d'allumer l'éclairage public avec leur smartphone.

« Ce n'est pas une application », précise d'emblée Christine Bost, maire socialiste d'Eysines et présidente de la métropole. « Il faut aller sur le site jallume.fr et se géolocaliser, sans avoir à s'identifier. Une ampoule apparaît et en appuyant dessus, elle allume la rue dans laquelle vous êtes et celles aux alentours. »

Depuis plusieurs années, la ville d'Eysines a en effet mis en place l'extinction nocturne de ses quelque 4000 candélabres entre 1 heure et 6 heures du matin, détaille Christine Bost, « pour la préservation de la biodiversité et la préservation des finances publiques ». La pollution lumineuse aurait en effet des conséquences néfastes sur plusieurs espèces animales comme les chauves-souris, mais également sur la santé des citoyens. À Eysines, une heure d'extinction représente environ 25.000 euros d'économies par an.

Le mécanisme « J'allume ma rue » représente cependant un premier coût d'investissement de 75.000 euros ainsi qu'un abonnement annuel de 10.000 euros. Une somme amortie par l'augmentation à venir de la durée de l'extinction nocturne en 2025, qui pourrait commencer à partir de minuit ou 11h30 en hiver, entraînant ainsi de nouvelles économies. La mairie d'Eysines disposera en outre de statistiques (créneau horaire par créneau horaire, différents endroits allumés, etc.), permettant d'éventuels aménagements.

Le dispositif mis en place à Eysines serait « une façon de répondre aux inquiétudes et aux angoisses que peuvent avoir les habitants quand ils rentrent tard », considère l'élue socialiste